

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE PROCÈS VERBAL DU 2 MARS 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et, tenue en présentiel, ce 2e jour du mois de mars 2021 à 20h00 <u>sous la présidence</u> <u>de M. Serge Beaudoin maire.</u>

Sont présents:

Siège no 1. M. Gérald Grenon Siège no 4. M. Chad Whittaker Siège no 2. Vacant Siège no 5. Mme Lyne Côté Siège no 3. Mme Karine Beaudin (absente) Siège no 6. M. David Adams

Est également présente Madame Sonia Côté à titre de directrice générale par intérim et greffière par intérim.

2021-03

SÉANCE ORDINAIRE TENUE À HUIS CLOS

« Le conseil de la municipalité siège en séance ordinaire de mardi le 2 mars 2021 en séance à huis clos. Les présences soumises sont conformes aux personnes présentes en visioconférence lors de cette séance du conseil.

Chacune de ces personnes présente s'est identifiée individuellement. Il est mentionné également que la directrice générale par intérim assiste à cette séance Mme Sonia Côté. »

2021-03-065

« **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT le renouvellement de ce décret par d'autres décrets et ceci jusqu'au décret 141-2021 du 24 février 2021 qui prolonge jusqu'au 5 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-003 du ministre de la Santé et des Services sociaux et les renouvellements jusqu'au 20 février par l'arrêté 2021-008 et celui s'applique jusqu'au 5 mars 2021 et qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 16 octobre 2020 notre région Montérégie est en niveau d'alerte maximale (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par leur présence et ceci en respectant les consignes sanitaires ou par voie de visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gérald Grenon;

Appuyé par M. Chad Whittaker;

Et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par le moyen *en présentiel* selon les mesures sanitaires. »

Adoptée à l'unanimité

POINT 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Beaudoin, maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2021-03-066

Il est **résolu** unanimement de débuter la séance ordinaire du 2 mars 2021 à 20h25 en visioconférence sans la présence du public, les conseillers sont invités à se nommer à tour de rôle.

Siège no 1. M. Gérald Grenon Siège no.4: M. Chad Whittaker Siège no 2. Vacant Siège no 5. Mme Lyne Côté Siège no 3. Mme Karine Beaudin (absente) Siège no 6. M. David Adams

Adoptée à l'unanimité

POINT 2.

CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

2021-03

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Constatation du quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 2 mars 2021
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021
- 5. Dépôt de documents et de correspondances

ADMINISTRATION	T
----------------	---

- 6. Embauche et Nomination Mme Sonia Côté, DGST
- 7. Nomination de Mme Sonia Côté, personne désignée pour et au nom de la municipalité auprès des différentes instances
- 8. Nomination de Mme Sonia Côté, personne désignée pour et au nom de la municipalité auprès de ClicSéqur
- 9. Nomination Mme Sonia Côté, prolongement de la politique familiale / réso 2020-07-234
- 10. Autorisation de paiement des heures suppl.2020-2021 à Mme Sonia Côté
- 11. Bourse Massey Vanier 2021
- 12. Entente avec le Camp de jour L'Estacade
- 13. Avis de motion et Projet de règlement de taxation / Travaux MRC Branche 75A et 75B
- 14. Renouvellement mandat à Geneviève Bessette (Urbanisme et ruralité)
- 15. Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) : Appui envers la campagne vers des Collectivités durables
- 16. Entente de principe avec Henryville / projet village

TRAVAUX PUBLICS
17. FNX Innov : AO : Réfection des chemins Lakeshore et Beech Sud
URBANISME

- 18. Demande de dérogation mineure au 1517 rue Remembrance
- 19. Demande de dérogation mineure au 2240 rue James
- 20. Demande de dérogation mineure au 1810 chemin Lakeshore

LOISIRS-CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
21. Création d'un comité : Politique familiale municipale PFM
SECURITÉ – INCENDIE
HYGIÈNE DU MILIEU
TRÉSORERIE ET FINANCES
 22. Autorisation de paiement : Tarification annuelle et frais d'exploitation Réseau Biblio 23. Autorisation de paiement facture Me Francis Meloche 24. Autorisation de paiement : MRC du Haut Richelieu 25. Autorisation de paiement : Autorisation de paiement Geneviève Bessette 26. Les comptes à payer;
AUTRE POINTS
 27. Rapport des conseillers; 28. VARIA 29. Période de questions des citoyens au président du conseil 30. Levée de la séance

POINT 3.

2021-03-067

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 MARS 2021

Il est proposé par M. Chad Whittaker et appuyé par Mme Lyne Côté que l'ordre du jour du mars 2021 soit adopté en maintenant le point VARIA ouvert.

Adoptée à l'unanimité

POINT 4.

2021-03-068

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

Il est proposé par M. Gérald Grenon et appuyé par Mme Lyne Côté et résolu que le procèsverbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

POINT 5.

2021-03

DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

Dépôt de documents et lecture de la correspondance reçue

- Rapport d'Aquatech / mois de janvier 2021
- Montant 9-1-1 versé à la CAUCA : décembre 2020 : 821.60\$
- Recyc-Québec : Programme compensation 2020 :
 Collecte sélective des matières recyclables / montant prévu : 27 884.23\$ / 30-08-2021

• Commission Scolaire des Hautes-Rivières : Plan triennal des immeubles scolaires

ADMINISTRATION -----

POINT 6.

2021-03-069

EMBAUCHE ET NOMINATION MADAME SONIA CÔTÉ AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

ATTENDU que Madame Sonia Côté est à l'emploi de la municipalité depuis le 18 novembre 2019 en tant que directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;

ATTENDU que Madame Sonia Côté a occupé le poste de directrice générale et secrétairetrésorière par intérim durant plusieurs mois depuis son embauche;

ATTENDU les recommandations des membres du conseil de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté ET RÉSOLU:

De nommer Madame Sonia Côté au poste de <u>directrice générale et secrétaire trésorière</u> à compter du <u>2 mars 2021</u> et ce, selon les modalités prévues à son contrat de travail qui sera confidentiel;

De mandater <u>le maire, Monsieur Serge Beaudoin</u> à signer pour et au nom de la Municipalité ce contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité.

POINT 7.

2021-03-070

NOMINATION MADAME SONIA CÔTÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE PERSONNE DÉSIGNÉE POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DES DIFFÉRENTES INSTANCES

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Sonia Côté à titre de directrice générale et secrétairetrésorière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en informer les instances gouvernementales ou tout autres institutions;

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté ET RÉSOLU:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville nomme Madame Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, personne désignée pour et au nom de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et que cette résolution soit le document l'acquiesçant.

Adoptée à l'unanimité.

POINT 8.

2021-03-071

NOMINATION MADAME SONIA CÔTÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE PERSONNE REPRÉSENTANTE POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE CLIC SÉQUR / modifier réso 2020-01-07 **CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de nommer un gestionnaire du compte ClicSequr auprès du Gouvernement du Québec pour la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a nommé la directrice générale Mme Sonia Côté, gestionnaire du compte ClicSequr et informe le gouvernement de son consentement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et APPUYÉ PAR M. Chad Whittaker; ET RÉSOLU:

QUE Mme Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière (ci-après le représentant), soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, les documents requis pour l'inscription à ClicSequr et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

Il est également résolu QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSéqur.

Les membres du conseil présents sont appelés à apposer leur signature relativement à la

résolution mentionnée ci-dessus :	
Serge Beaudoin, maire	Date:
Gérald Grenon	Date:
Chad Whittaker	Date:
Lyne Côté	Date:
Karine Beaudin (absente)	Date :
David Adams	Date :
Considérant que tous les membres du cor	oseil présents qui ont le droit de voter relativeme

Considérant que tous les membres du conseil présents qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, elle est adoptée et entre en vigueur le 2 mars 2021. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

POINT 9.

2021-03-072

NOMINATION MADAME SONIA CÔTÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE PERSONNE DÉSIGNÉE POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ /PROLONGEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE / modifier réso 2020-07-234

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité auprès du Ministère de la Famille un premier report de la date de dépôt de la Politique familiale par la résolution 2020-02-40;

CONSIDÉRANT les difficultés à tenir des assemblées de consultations et des rencontres des différents intervenants ou comités en temps de pandémie :

CONSIDÉRANT la difficulté à reprendre un dossier inachevé et dont les intervenants ne sont plus disponibles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut demander au Ministère de la Famille un report de dépôt de sa politique si elle juge que le degré d'avancement n'est pas à sa satisfaction;

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté; ET RÉSOLU:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville demande au Ministère de la Famille un deuxième report de la date de dépôt de la Politique Familiale au 20 octobre 2022,

Il est également **résolu** d'autoriser la directrice générale Madame Sonia Côté ou en son absence la directrice générale adjointe, de même que le maire Monsieur Serge Beaudoin ou le maire suppléant à signer la convention présentée par le Ministère.

Adoptée à l'unanimité

POINT 10.

2021-03-073

AUTORISATION DE PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES 2020-2021 À MME SONIA CÔTÉ

CONSIDÉRANT que Madame Sonia Côté a cumulées des heures supplémentaires depuis septembre 2020 à titre de présidente d'élection et celles-ci n'étaient pas inclus dans le règlement sur la rémunération lors des élections et référendums municipaux et des heures supplémentaires en l'absence de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté ET RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise le paiement des heures supplémentaires à Madame Sonia Côté au montant de 2 170.00\$ et qu'aucune heure supplémentaire ne lui sera rémunérée par la suite, par contre seulement sous l'autorisation du conseil dans le cadre de mesure d'urgence.

Adoptée à l'unanimité.

POINT 11.

2021-03-074

BOURSES MASSEY VANIER 2021

CONSIDÉRANT une demande de la part de l'École Secondaire Massey Vanier de Cowansville d'offrir une bourse aux élèves finissants résident sur le territoire de Saint-Georges-de-Clarenceville:

IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et APPUYÉ PAR M. David Adams ET RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville offrira une bourse au montant totalisant de 250.00 \$ à répartir aux élèves finissants qui sont résidents de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

Adoptée à l'unanimité.

POINT 12.

2021-03-075

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conclure une entente avec le Centre de plein air Estacades situé à Saint-Paul-de-l 'Ile-aux-Noix pour assurer une offre de camp de jour aux familles présente sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UN projet d'entente a été déposée par le Centre de Plein Air Estacade à l'effet de prévoir des modalités entre la Municipalité et celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyne Côté et

APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon; ET RÉSOLU:

QUE la Municipalité autorise la signature de l'entente avec le centre de plein air Estacade et la Municipalité et qu'elle désigne les signataires suivants; Mme Sonia Côté directrice générale et M. Serge Beaudoin, maire, de cette entente qui prévoit une desserte du service de camp de jour aux résidents de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

POINT 13.

2021-03-076

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-648 PORTANT SUR LA TAXATION DANS LES TRAVAUX CORRECTIFS DU COURS D'EAU DE LA RIVIÈRE DU SUD BRANCHES 75A ET 75B

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon qu'un avis de motion est donné pour l'adoption du projet de Règlement 2021-648 portant sur la taxation dans les travaux correctifs du cours d'eau de la Rivière du Sud, des Branches 75A et 75B soit présenté dans la présente séance.

POINT 13 A.

Le conseiller David Adams se retire déclarant un intérêt et ne prends pas part à la décision.

2021-03-077

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 2021-648 PORTANT SUR LA TAXATION DANS LES TRAVAUX CORRECTIFS DU COURS D'EAU DE LA RIVIÈRE DU SUD BRANCHES 75A ET 75B

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

(ANCIENNEMNT LE RÈGLEMENT 2018-621 CONCERNANT LES TRAVAUX DANS LES BRANCHES 71 B, 75A ET 75B DE LA RIVIÈRE DU SUD)

CONSIDÉRANT QUE des travaux correctifs qui ont été réalisés dans les cours d'eau suivants : Branche 75A et Branche 75 B de la Rivière Sud et ceci suite à l'inspection aux fins de garantie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a fait parvenir une troisième facturation (CRF2100260) concernant ces travaux correctifs concernant seulement les **Branche 75A et Branche 75 B de la Rivière Sud**;

CONSIDÉRANT les pouvoirs habilitants prescrits aux articles 244.3 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1);

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent projet de règlement 2021-648 et la présentation du projet de règlement ont été dûment donnés lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le projet de Règlement 2021-648 concernant la taxation des travaux visant le rétablissement de l'écoulement de l'eau dans les cours d'eau Branche 75A et Branche 75 B de la Rivière Sud selon les dispositions suivantes :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

ARTICLE 2

Les comptes de taxes ne totalisant pas 15,00\$ avant crédit du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation seront annulés.

ARTICLE 3

Seront et sont par le présent règlement assujettis au paiement des travaux des terrains énumérés au tableau ci-dessous, avec les matricules propriétés la superficie contenue dans le bassin drainant et le pourcentage de la superficie contributive totale attribuée à chacun de ces terrains, soit :

Branches 75A et 75B-

Matricules	Hectares	Montant total à répartir
2389423585	2.08	<mark>6.75 \$</mark>
2386879565	58.84	190.81 \$
2386983080	12.33	39.98 \$
2388842070	36.76	119.20 \$
2386770595	1.63	<mark>5.29 \$</mark>
2388324025	0.55	1.78 \$
2388667535	8.50	27.57 \$
2388324025	7.81	25.31 \$
2388687570	5.47	17.73 \$
2387787050	49.83	161.60 \$
Total	183.805	596.02 \$

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt de l'avis de motion ; le 2 mars 2021

Dépôt et adoption du projet de règlement; le 2 mars 2021

Adoption du règlement : le 6 avril 2021

Avis public : le 9 avril 2021

M. Serge Beaudoin Mme Sonia Côté

Maire de la Directrice générale et secrétaire trésorière Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville Directrice générale et secrétaire trésorière Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Le conseiller David Adams reprend son siège à la table du conseil.

POINT 14.

2021-03-078

RENOUVELLEMENT MANDAT À MADAME GENEVIÈVE BESSETTE URBANISME ET RURALITÉ

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été donné à Madame Geneviève Bessette par la résolution 2019-09-278 pour une offre de services dans le cadre du projet d'infrastructure au village, pour revoir certaines dispositions du règlement 428 relatif au zonage afin de permettre l'implantation et l'aménagement des bâtiments servant au traitement des eaux usées; afin d'autoriser ces bâtiments dans la zone verte; et d'accompagner la Municipalité dans sa demande auprès de la CPTAO;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler son mandat pour une banque d'heures supplémentaires de 15 hres maximum pour faire le suivi dans la demande auprès de la CPTAQ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et APPUYÉ PAR M. David Adams; ET RÉSOLU: **QUE** la Municipalité renouvelle le mandat à Mme Geneviève Bessette (Urbanisme et Ruralité) pour une banque de 15 heures au coût de 90\$/hre pour le suivi auprès de la CPTAQ si le besoin est nécessaire et ceci dans le dossier d'expropriation.

Adoptée à l'unanimité.

POINT 15.

2021-03-079

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES : APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES

ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

ATTENDU QUE, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

ATTENDU QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance aprèspandémie qui soit juste;

ATTENDU QUE le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté; ET RÉSOLU:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville appuie la campagne <u>Vers des collectivités durables</u> et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

POINT 16.

2021-03-080

ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LA MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE / PROJET VILLAGE

Entente de principe entre la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et la Municipalité d'Henryville

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, ci-après nommé « la Municipalité, projette de construire un réseau d'aqueduc à être branché directement à l'usine de

filtration de la Régie intermunicipale d'apprivoisement en eau potable Henryville-Venise (RIAEPHV), ci-après nommé « la Régie »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville est membre de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie (RIAPEHV) a signé une entente permettant les travaux projetés;

ATTENDU QU'une partie du nouveau réseau d'aqueduc devra être construit sur le territoire de la municipalité d'Henryville, ci-après nommé « Henryville »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville s'engage à assumer les coûts de construction incluant la remise en état des lieux sur le territoire d'Henryville;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville fournira les renseignements techniques (plans, forages, devis, etc.);

ATTENDU QUE le contrat avec l'entrepreneur retenu pour exécuter les travaux prévoira entre autres :

- Un protocole de communication avec la Municipalité d'Henryville et les citoyens touchés par les travaux.
- Des relevés par une firme indépendante de l'état de la route, des résidences et autres infrastructures avant les travaux.
- Les travaux et la remise en état des lieux devront être à la satisfaction de la Municipalité d'Henryville et que la remise en état sera conforme à l'existant ou mieux.
- La signalisation durant les travaux devra être conforme aux normes du MTQ et soumise à la Municipalité d'Henryville.
- Que la Municipalité d'Henryville sera avisée au moins un mois avant le début des travaux.
- L'entrepreneur devra planifier lesdits travaux en dehors de la période de semis du printemps et des récoltes de l'automne autant que possible.

ATTENDU QUE l'échéancier préliminaire prévoit des travaux au cours de l'année 2022.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et APPUYÉ PAR M. David Adams ; ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville est en accord avec l'entente de principe et autorise le maire Monsieur Serge Beaudoin et la directrice générale Mme Sonia Côté à signer ladite entente de principe et conviennent ce qui suit :

- Que la Municipalité d'Henryville accepte que la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville agisse comme maître d'œuvre sur le territoire d'Henryville ainsi que sur le territoire de Saint-Georges-de-Clarenceville dans le cadre des travaux prévus et assume les coûts des travaux projetés.
- Que la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville fournira à la Municipalité d'Henryville les rapports d'avancement, les procès-verbaux, les rapports d'inspection des professionnels pour la portion des travaux exécutés sur son territoire.
- Que la Municipalité d'Henryville sera invitée à déléguer un représentant lors des inspections de réception provisoire et finale des travaux.
- Les deux parties s'engagent à collaborer étroitement afin que les travaux projetés se réalisent dans l'harmonie et les règles de l'art.

Ont signé les représentants officiels de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et la municipalité d'Henryville.

Danielle Charbonneau, mairesse Municipalité d'Henryville Date :	Serge Beaudin, maire Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville Date :
Sylvie Larose Asselin, directrice générale Municipalité d'Henryville	Sonia Côté, directrice générale Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville
Date :	Date:
	Adoptée à l'unanimité
<u>TRAVAUX PUBLICS</u> POINT 17.	

RÉCEPTION OFFRE DE SERVICES: FNX INNOV PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET: REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES: PROJET RÉFECTION DES CHEMINS LAKESHORE ET BEECH SUD: DOSSIER NO. RIRL-2018-856 MANDAT À FNX INNOV.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville est admissible au programme RIRL et qu'elle a eu confirmation d'une aide financière de l'ordre de 383 959\$ pour des travaux d'infrastructure des chemins Lakeshore et Beech Sud d'un projet de l'ordre de 427 685\$ avant taxes (prix en juin 2020);

CONSIDÉRANT QUE la firme FNX Innov a procédé à la rédaction des plans et devis soumis au MTQ;

CONSIDÉRANT une offre de service professionnelle a été déposée de la part de la firme FNX Innov pour le service durant la construction et la surveillance lors des travaux de voirie pour les 2 chemins (chemin Lakeshore et Beech Sud) ainsi que pour le contrôle qualitatif des matériaux granulaires;

CONSIDÉRANT QUE les montants soumis sont assujettis à la subvention octroyée dans le cadre du programme RIRL du Ministère de Transports (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE l'offre daté du 1^{er} février 2021 propose les montants suivants :

- 5 950\$ (plus les taxes applicables) reliés aux services durant la construction;
- 12 555\$ (plus les taxes applicables) reliés à la surveillance des travaux au chantier et le contrôle qualitatif des matériaux;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et APPUYÉ PAR M. Chad Whittaker; ET RÉSOLU:

2021-03-081

QUE le conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville mandate FNX Innov pour les services professionnels tel que décrit dans l'offre du 1^{er} février 2021 N/Réf. : F1731883-990.

Advenant que les travaux sur les chemins Lakeshore et Beech Sud sont plus élevés que lors du dépôt du programme auprès du MTQ, la municipalité se réserve le droit d'annuler le mandat.

Adoptée à l'unanimité.

<u>URBANISME</u> -----

POINT 18.

2021-03-082

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-01 AU 1517 RUE REMEMBRANCE

CONSIDÉRANT que l'implantation du garage date de la construction de la maison au début des années 1970 et que le nouveau propriétaire souhaite régulariser la situation;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas préjudice à la jouissance de la propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT que la demande est mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire est de bonne foi;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande dérogatoire de 1,52m;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté ET RÉSOLU:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme accorde la demande de dérogation mineure pour le lot 5 107 223, situé au 1517 rue Remembrance à l'effet de régulariser la marge arrière de 1,52 mètre d'un garage existant depuis la construction de la résidence principale.

Adoptée à l'unanimité

POINT 19.

2021-03-083

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2021-02 / 2240 RUE JAMES

CONSIDÉRANT que l'implantation du futur garage ne porte pas préjudice à la jouissance de la propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT que la demande est mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire est de bonne foi;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du CCU à l'effet d'accepter cette demande dérogatoire de 6.71 mètres de hauteur;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et APPUYÉ PAR M. Chad Whittaker ET RÉSOLU:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme accorde la demande de dérogation mineure pour le lot 5 107 054, situé au 2240 rue James à l'effet d'autoriser une hauteur de 6.71 mètres de hauteur au garage isolée.

Adoptée à l'unanimité

POINT 20.

2021-03-084

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-03 AU 1810 CHEMIN LAKESHORE

CONSIDÉRANT que le demandeur n'a pas démontré que la démarche pour effectuer les travaux a été faite de bonne foi;

CONSIDÉRANT qu'il y a absence de motif raisonnable pour l'étude de cette demande;

CONSIDÉRANT une recommandation défavorable du CCU à l'effet d'accepter cette demande dérogatoire de 93.6 m²;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et APPUYÉ PAR M. Chad Whittaker ET RÉSOLU:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme <u>refuse</u> la demande de dérogation mineure pour le lot 5 107 306, situé au 1810 chemin Lakeshore à l'effet d'autoriser une superficie de 93.6 mètres carrés au garage isolée et que la superficie maximale est de 75 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS, CULTURE ET LE COMMUNAUTAIRE -----

POINT 21.

2021-03-085

CRÉATION D'UN COMITÉ: POLITIQUE FAMILIALE MUNCIPALE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un comité pour la continuité du dossier de la *Politique familiale municipale*;

CONSIDÉRANT les personnes suivantes qui sont intéressées à poursuivre le dossier :

- Lyne Côté : répondante politique
- Sonia Côté : répondante administrative
- Karyne Beaudin : 1^{er} répondant / service incendie)
- Sophie Dumont : citoyenne
- Shannon Richardson: organisme communautaire
- Françoise Perron : citoyenne

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et APPUYÉ PAR M. David Adams ET RÉSOLU:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville nomme les personnes cihautes mentionnées pour poursuivre le mandat de la Politique familiale municipale.

Adoptée à l'unanimité

		Adoptée à
	<u>SECURITÉ – INCENDIE</u>	
2021-03-		
	HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ÉGOUT / COLLECTES)	
	TRESORERIE ET FINANCES	

POINT 22.

2021-03-086

AUTORISATION DE PAIEMENT : TARIFICATION ANNUELLE ET FRAIS D'EXPLOITATION RÉSEAU BIBLIO

CONSIDÉRANT le renouvellement de la convention d'exploitation du système informatique modulé pour la bibliothèque affiliées SIMB@ par la résolution 2020-08-265;

CONSIDÉRANT la réception des factures # 2021-10371 et 2021-10372 au montant total de 2 272.17\$ (taxes incluses) pour la période de janvier à mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyne Côté et APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon ET RÉSOLU:

Que le conseil autorise le paiement des factures # 2021-10371 et 2021-10372 au montant total de 2 272.17\$ (taxes incluses) auprès de Réseau Biblio CRSBP de la Montérégie pour la période de janvier à mars 2021.

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités comme appui.

Adoptée à l'unanimité.

POINT 23.

2021-03-087

AUTORISATION DE PAIEMENT : FACTURE ME FRANCIS MELOCHE

CONSIDÉRANT la réception de la facture pour des honoraires au montant de 503.02\$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et APPUYÉ PAR M. Chad Whittaker ET RÉSOLU:

Que le conseil autorise le paiement de la facture en date du 2 février 2021 montant totalisant 503.02\$ incluant les taxes auprès de Me Francis Meloche.

Adoptée à l'unanimité.

POINT 24.

2021-03-088

AUTORISATION DE PAIEMENT : FACTURE MRC DU HR / TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU DE LA RIVIÈRE DU SUD BRANCHES 75A ET 75B

CONSIDÉRANT la réception de la facture portant le numéro CRF2100260 au montant de 596.02\$ pour les travaux de correctifs dans le cours d'eau de la Rivière du Sud, Branches 75A et 75B fait en décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une partie des coûts seront récupérés par le règlement 2021-648;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté ET RÉSOLU:

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF2100260 au montant de 596.02\$ auprès de la MRC du Haut Richelieu qui couvre les travaux de correctifs dans le cours d'eau de la Rivière du Sud, des Branches 75A et 75B.

Adoptée à l'unanimité

POINT 25.

2021-03-089

AUTORISATION DE PAIEMENT : FACTURE URBANISME ET RURALITÉ

CONSIDÉRANT la réception de la facture # 1066 de Mme Geneviève Bessette (Urbanisme & Ruralité) au montant de 931.31\$ incluant les taxes applicables dans le cadre du mandat pour le dossier projet du village auprès de la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et APPUYÉ PAR M. Chad Whittaker ET RÉSOLU:

Que le conseil autorise le paiement de la facture # 1066 en date 26 février 2021 de la part de Mme Geneviève Bessette (Urbanisme & Ruralité) au montant de 931.31\$ incluant les taxes. Paiement de 9hres sur 15 hres (réso 2021-03-078) = balance de 6 hres

Adoptée à l'unanimité.

POINT 26.

2021-03-090

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon ET RÉSOLU:

Que les comptes à payer au 2 mars 2021 et au montant <u>de 193 108.02\$</u> soient approuvés pour paiement.

Adoptée à l'unanimité

POINT 27.

2021-03-

RAPPORT DES CONSEILLERS (élus)

Siège no 1. Gérald Grenon Siège no 4. Chad Whittaker Siège no 2. Poste vacant Siège no 5. Lyne Côté Siège no 3. Karine Beaudin Siège no 6. David Adams

Maire. Serge Beaudoin

<u>Chacun des conseillers et M. Le maire présente leur activité et l'avancement de leurs dossiers respectifs</u>

Serge Beaudoin: Zoom: Sécurité civile / Lyne Bessette / Claire Samson. Rencontres : SSI /

convention, rencontres de travail avec le conseil

Gérald Grenon: Rencontres de travail avec conseil et CCU

Karine Beaudin: (absente)

Lyne Côté: Rencontres de travail avec le conseil David Adams: Rencontres de travail avec le conseil Chad Whittaker: Rencontres de travail avec le conseil

POINT 28.

VARIA

Le conseiller David Adams mentionne que le MTQ fera des travaux sur le Pont Adams sur le rang du Marécage et le MTQ propose un détour par le rang Victoria. Les travaux sont prévus pour 2022 ou 2023. En temps et lieu, nous aviserons le MTQ de ne pas emprunter le rang Victoria.

POINT 29.

2021-03-

PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Un courriel a été acheminé à la direction générale de la part de M. Francois Xenos, qui désire que le nom du Parc Bergevin soit changé pour le Parc Gilles Marcoux en l'honneur d'un bénévole et citoyen de Clarenceville.

Le conseil mentionne que nous ne pouvons changer un nom sans vérification mais que dans une future nomination ce nom sera proposé.

La lettre a été lue à haute voix et dans son intégralité, elle est disponible sur l'audio (48 min.52 sec) de la séance du 2 mars 2021 sur le site WEB de la municipalité.

POINT 30.

2021-03-091

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2021

Il est proposé par Mme Lyne Côté et appuyé par M. Chad Whittaker

ET RÉSOLU:

Que la séance ordinaire du 2 mars 2021 soit levée à 21h14.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

onia Côté	
M. Serge Beaudoin, maire Municipalité de Saint-Georges-de- Clarenceville	Mme Sonia Côté, directrice générale et secrétaire trésorière Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

« Je, Serge Beaudoin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Le 2 mars 2021.